

Etats financiers annuels de SICAV

TUNISO- EMIRATIE SICAV

TUNISO-EMIRATIE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 mars 2022**, Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, la Générale d'Audit et Conseil -G.A.C- représentée par M. Chiheb GHANMI.

BILAN **(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Portefeuille-titres	4	131 359 564	79 106 367
Obligations et valeurs assimilées		127 303 468	72 469 679
Tires des Organismes de Placement Collectif		4 056 097	6 636 688
Placements monétaires et disponibilités		42 646 868	56 166 661
Placements monétaires	5	41 725 984	38 160 060
Disponibilités		920 883	18 006 601
Créances d'exploitation	6	28 226	45 526
TOTAL ACTIF		174 034 658	135 318 554
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	183 060	134 905
Autres créditeurs divers	8	76 965	87 124
TOTAL PASSIF		260 026	222 029
ACTIF NET			
Capital	9	163 370 592	126 425 374
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 581	1 114
Sommes distribuables de l'exercice en cours		10 402 459	8 670 037
ACTIF NET		173 774 632	135 096 525
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		174 034 658	135 318 554

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	Période du 01/01 au 31/12/2021	Période du 01/01 au 31/12/2020
Revenus du portefeuille-titres	10	7 083 928	3 182 985
Revenus des obligations et valeurs assimilées		6 826 240	3 030 978
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		257 688	152 006
Revenus des placements monétaires	11	3 925 206	3 821 154
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		11 009 134	7 004 138
Charges de gestion des placements	12	(675 380)	(404 745)
REVENU NET DES PLACEMENTS		10 333 754	6 599 394
Autres charges	13	(289 618)	(211 436)
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 044 136	6 387 958
Régularisation du résultat d'exploitation		358 323	2 282 079
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		10 402 459	8 670 037
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(358 323)	(2 282 079)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		148 140	103 739
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		341 760	203 628
Frais de négociation de titres		0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE		10 534 036	6 695 325

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinar)

	Période du 01/01 au 31/12/2021	Période du 01/01 au 31/12/2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	10 534 036	6 695 325
Résultat d'exploitation	10 044 136	6 387 958
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	148 140	103 739
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	341 760	203 628
Frais de négociation de titres	0	0
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	(3 551 249)	(2 174 537)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	31 695 321	57 459 971
Souscriptions		
- Capital	298 363 075	182 948 650
- Régularisation des sommes non distribuables	452 572	107 697
- Régularisation des sommes distribuables	14 093 116	9 020 411
Rachats		
- Capital	(261 945 123)	(125 463 186)
- Régularisation des sommes non distribuables	(415 205)	(96 015)
- Régularisation des sommes distribuables	(18 853 113)	(9 057 586)
VARIATION DE L'ACTIF NET	38 678 108	61 980 759
ACTIF NET		
En début de l'exercice	135 096 525	73 115 766
En fin de l'exercice	173 774 632	135 096 525
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	1 259 614	685 420
En fin de l'exercice	1 622 457	1 259 614
VALEUR LIQUIDATIVE	107,106	107,252
TAUX DE RENDEMENT	6,28%	6,69%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle-même.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers annuels arrêtés au 31 Décembre 2021, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société TUNISO EMIRATIE SICAV détient six lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018, elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 Traitement des opérations de pension livrée

- Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à : **131.359.564 DT** et se détaille ainsi :

Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net	Intérêts courus/+ou- V potentiel
Obligations & valeurs assimilées			122 333 810	127 303 468	73,26%	4 969 658
Obligations			92 603 760	96 262 254	55,39%	3 658 494
AB-2010_15A_31/08		5 000	133 150	135 699	0,08%	2 549
AB-2010_15A_31/08		2 000	53 260	54 279	0,03%	1 019
AB-S-2009_15A_30/09_A		15 000	299 400	302 726	0,17%	3 326
AB-S-2009_15A_30/09_B		15 000	299 400	303 731	0,17%	4 331
AB-S-2016-1_7A_21/11_B		5 000	200 000	201 348	0,12%	1 348
AB-S-2017-1_7A_30/04_C		5 000	500 000	520 758	0,30%	20 758
AB-S-2017-1_7A_30_04_C		5 000	500 000	520 758	0,30%	20 758
AB-S-2020-3_5A_12_02_B		20 000	2 000 000	2 130 262	1,23%	130 262
AB-S-2020-3_7A_12_02_C		50 000	5 000 000	5 332 734	3,07%	332 734
AB-S-2021-1_10A_30_04_B		20 000	2 000 000	2 097 659	1,21%	97 659
AB-S-2021-1_7A_30_04_A		30 000	3 000 000	3 144 871	1,81%	144 871

ABC TUNISIE2020-1_7A_22/06_B	10 000	1 000 000	1 048 647	0,60%	48 647
ABC TUNISIE2020-1_7A_22_06_B	20 000	2 000 000	2 097 293	1,21%	97 293
AIL 2015-1_7A_06/08_B	4 300	86 000	88 190	0,05%	2 190
ATB2009-B2_20A_20/05	10 000	533 100	548 680	0,32%	15 580
ATL2014-2_7A_09/02_C	5 000	100 000	105 573	0,06%	5 573
ATL2015-1_7A_13/07_C	5 000	100 000	102 959	0,06%	2 959
ATL2015-2_7A_25/02_C	10 000	400 000	421 063	0,24%	21 063
ATL2016-1_7A_27/06_C	4 000	160 000	165 109	0,10%	5 109
ATL2017-1_7A_15/03_C	5 000	300 000	314 976	0,18%	14 976
ATL2017-2_5A_02/03_B	10 000	400 000	422 999	0,24%	22 999
ATL2017-2_7A_02/03_C	5 000	400 000	421 258	0,24%	21 258
ATL-S-2017-2_7A_16/10	3 000	180 000	182 400	0,10%	2 400
ATL2020-1_5A_16/10_A	55 000	4 400 000	4 476 485	2,58%	76 485
ATL2021_1_5A_13/01_F	10 000	1 000 000	1 002 525	0,58%	2 525
ATL2021_1_7A_13/01_F	20 000	2 000 000	2 005 155	1,15%	5 155
ATTIJARI	5 000	100 000	101 036	0,06%	1 036
BANK2015_7A_30/10_B	5 000	100 000	103 487	0,06%	3 487
ATTIJARI	5 000	100 000	103 487	0,06%	3 487
BANK2017_5A_31/05_A	5 000	100 000	103 487	0,06%	3 487
ATTIJARI	2 000	40 000	42 039	0,02%	2 039
LEASING2016_5A_03/03_	3 000	180 000	189 415	0,11%	9 415
ATTIJARI	3 000	180 000	189 415	0,11%	9 415
LEASING2016_7A_03/03_	5 000	200 000	209 265	0,12%	9 265
BH-S-2018-1_5A_20/04	5 000	200 000	209 265	0,12%	9 265
BH2009_15A_31/12_A	10 000	230 000	230 035	0,13%	35
BNA-S-2018-1_5A_10/08_F	2 500	100 000	102 604	0,06%	2 604
BNA-S-2018-1_5A_10/08_V	2 500	100 000	102 604	0,06%	2 604
BTE2010_20A_17/09_B	20 000	900 000	912 232	0,52%	12 232
BTE2019_7A_10/01_B	5 000	500 000	544 866	0,31%	44 866
BTK2009-C_15A_26/02	10 000	266 300	279 017	0,16%	12 717
BTK2009-D_20A_26/02	5 000	225 000	233 914	0,13%	8 914
CIL2016-2_5A_15/02_F	2 000	40 000	42 104	0,02%	2 104
CIL2016-2_5A_15/02_F	2 000	40 000	42 104	0,02%	2 104
CIL2016-2_5A_15/02_F	2 000	40 000	42 104	0,02%	2 104
CIL2017-2_5A_15/03	3 000	120 000	126 106	0,07%	6 106
CIL2020-1	15 000	1 050 000	1 056 524	0,61%	6 524
HL2015-1_7A_25/11_B	10 000	200 000	201 285	0,12%	1 285
HL2015-2_7A_28/03_B	10 000	400 000	419 201	0,24%	19 201
HL2017-2_7A_10/07_B	3 000	180 000	185 420	0,11%	5 420
HL2017-2_7A_10_07_B	2 000	120 000	123 613	0,07%	3 613
HL2017-3_5A_26_01_A	5 000	200 000	211 923	0,12%	11 923
HL2017-3_7A_26_01_B	10 000	800 000	849 184	0,49%	49 184
HL2018-2_5A_25_02_A	2 000	120 000	127 950	0,07%	7 950

HL2018-2_7A_25_02_B		3 000	300 000	323 441	0,19%	23 441
HL2020-2_5A_13_11_B		50 000	4 000 000	4 045 536	2,33%	45 536
HL2020-2_5A_1311_B		20 000	1 600 000	1 618 215	0,93%	18 215
HL2020-3_5A_2901_B		30 000	3 000 000	3 228 237	1,86%	228 237
MEUBX2016_7A_30/06_A	AMEN BANK	3 000	120 000	123 820	0,07%	3 820
STB2008-2_16A_18/02		15 000	375 000	391 936	0,23%	16 936
STB2010-1_15A_23/03_B		3 000	79 890	82 526	0,05%	2 636
STB2010-1_15A_23/03_B		2 000	53 260	55 017	0,03%	1 757
STB-S-2019-1_5A_29/11_E		10 000	1 000 000	1 204 716	0,69%	204 716
TL2016-1_7A_05/04_B		10 000	400 000	418 413	0,24%	18 413
TL2016-2_7A_01/03_B		3 000	180 000	189 477	0,11%	9 477
TL2017-1_7A_07/06_B		5 000	300 000	310 668	0,18%	10 668
TL2017-2_7A_08/02_B		15 000	1 200 000	1 270 524	0,73%	70 524
TL2018-1_7A_07/05_B		10 000	800 000	834 364	0,48%	34 364
TLF2020-1_5A_28/05_B		10 000	800 000	844 341	0,49%	44 341
TLF2020-1_5A_28/05_B		10 000	800 000	844 341	0,49%	44 341
TLF2020-S_5A_29/01		15 000	1 500 000	1 613 564	0,93%	113 564
TLF2020-1_5A_15/04_TF		20 000	2 000 000	2 110 979	1,21%	110 979
UIB2009-1C_20A_17/07		30 000	1 200 000	1 225 849	0,71%	25 849
UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	250 000	254 419	0,15%	4 419
UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	250 000	254 419	0,15%	4 419
UIB2016_5A_06/01_A		5 000	100 000	105 839	0,06%	5 839
BH SUB 2021_2_7A_19/10_C		20 000	2 000 000	2 029 519	1,17%	29 519
BH SUB 2021_2_7A_19/10_D		20 000	2 000 000	2 029 681	1,17%	29 681
EMP NAT-2021 CAT B		200 000	20 000 000	20 709 786	11,92%	709 786
EMP NAT-2021 CAT C		14 000	14 000 000	14 502 496	8,35%	502 496
TLF2021-S_5A_28/10		10 000	1 000 000	1 013 962	0,58%	13 962
Bons du trésor assimilables			29 730 050	31 041 214	17,86%	1 311 164
BTA 5,60% AOUT 2022		7 000	6 729 100	7 107 241	4,09%	378 141
BTA 6% AVRIL 2024		2 000	1 933 600	2 052 683	1,18%	119 083
BTA 6,30% MARS 2026		500	458 500	501 096	0,29%	42 596
BTA 6,30% OCTOBRE 2026		1 300	1 257 850	1 295 180	0,75%	37 330
BTA 6,7% AVRIL 2028		2 800	2 665 050	2 834 437	1,63%	169 387
BTA 7,2% MAI 2027		2 000	1 807 250	1 910 356	1,10%	103 106
BTA 7,3% DEC 2027		4 500	4 071 500	4 128 975	2,38%	57 475
BTA 7,4% FEV 2030		300	263 700	281 616	0,16%	17 916
BTA 8% NOVEMBRE 2030		1 000	911 500	920 445	0,53%	8 945
BTA 7.5% JAN 2028		6 000	5 480 000	5 817 972	3,35%	337 972
BTA 7.5% DEC 2028		4 600	4 152 000	4 191 213	2,41%	39 213

Titres OPCVM	-	-	3 982 804	4 056 097	2,33%	73 293
Actions des SICAV			2 594 312	2 644 689	1,52%	50 376
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	17 355		1 772 322	1 823 646	1,05%	51 324
SANADETT SICAV INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	1 219		132 128	133 656	0,08%	1 528
	6 300		689 863	687 387	0,40%	-2 476
Parts des FCP			1 388 492	1 411 408	0,81%	22 916
FCP HELION SEPTIM	9 255		1 004 240	1 027 796	0,59%	23 555
FCP HELION MONEO	3 612		384 252	383 612	0,22%	-639
TOTAL			126 316 614	131 359 564	75,59%	5 042 950
Pourcentage par rapport à l'actif					75,48%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2021 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) valeurs latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) valeurs réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2020</u>	76 782 500	1 842 025	481 842	79 106 367	

*** Acquisitions de l'exercice**

Obligations de sociétés	49 000 000			49 000 000
Bon du trésor assimilables	12 347 000			12 347 000
Bon du trésor zéro coupon	0			0
Titres OPCVM	12 826 809			12 826 809

*** Remboursements et cessions de l'exercice**

Annuités obligations de sociétés	-8 975 290			-8 975 290
----------------------------------	------------	--	--	------------

Bon du trésor assimilables	-292 050	-292 050	7 950
Bon du trésor zéro coupon	0	0	
Titres OPCVM	-15 372 355	-15 372 355	333 810
		0	
* Variations des plus ou moins-values latentes		0	
Titres OPCVM		-35 045	-35 045
Bon du trésor assimilables		183 184	183 184
		0	
* Variations des intérêts courus	2 570 944	2 570 944	

Soldes au 31 décembre 2021	126 316 614	4 412 969	629 982	131 359 565	341 760
-----------------------------------	--------------------	------------------	----------------	--------------------	----------------

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

5.1. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à : **41.725.984** DT et se détaille ainsi :

Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net	Intérêts courus
Certificats de dépôt		25 296 173	26 099 452	15,02%	803 279
CD_ML_2000_8.85%_03/01/2022_360J		1 869 913	1 999 277	1,15%	129 365
CD_BTK_5000_8.32%_05/01/2022_365J		4 688 827	4 996 590	2,88%	307 763
CD_BTK_5000_8.83%_17/03/2022_350J		4 683 759	4 932 234	2,84%	248 475
CD_BTE_1000_9%_22/02/2022_90J		982 396	989 829	0,57%	7 433
CD_BTE_1500_9%_20/05/2022_170J		1 451 079	1 460 000	0,84%	8 921
CD_BTE_1500_9%_27/05/2021_150J		1 456 627	1 457 783	0,84%	1 157
CD_BTE_1500_9%_28/02/2022_90J		1 473 594	1 482 983	0,85%	9 389
CD_BTE_3000_9%_17/05/2022_180J		2 896 651	2 921 914	1,68%	25 263
CD_ML_3000_9%_24/05/2022_190J		2 891 169	2 918 091	1,68%	26 921
CD_TSB_3000_8.5%_20/04/2021_180J		2 902 158	2 940 751	1,69%	38 593
Compte à terme		5 000 000	5 328 741	3,07%	328 741
BTE_5000_8.62%_18/01/2022_365J		5 000 000	5 328 741	3,07%	328 741
Créances sur opérations de pensions livrées*		5 998 217	6 021 960	3,47%	23 743
PL_AB_3000_22/06/2022_180J		2 999 043	3 004 042	1,73%	4 998
PL_AB_3000_31/01/2022_60J		2 999 174	3 017 919	1,74%	18 745

Billets de trésorerie		4 000 000	4 275 831	2,46%	275 831
BIT_ENDA_4000_9.1%_20/01/2024_1090J		4 000 000	4 275 831	2,46%	275 831
Total		40 294 390	41 725 984	24,01%	1 431 594
Pourcentage par rapport à l'actif				23,98%	

1) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 6% Octobre 2023) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 3 064 titres pour un montant de 2 999 043 dinars au profit de la AMEN BANK opérée en date du 24/12/2021 pour une durée de 180 jours avec un taux de 7,5%.

2) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 8% Novembre 2030) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 3 284 titres pour un montant de 2 999 174 dinars au profit de la AMEN BANK opérée en date du 02/12/2021 pour une durée de 60 jours avec un taux de 7,5%.

5.2. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société TES et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Décembre 2021 une valeur comptable de **161.734.848 DT, soit 92,93%** du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt	Billets de trésorerie	Total	% Actif
ETAT	0	31 041 214	0	0	0	31 041 214	17,84%
AB	14 868 646 (1)	0	0	0	0	14 868 646	8,54%
ABC	3 145 940	0	0	0	0	3 145 940	1,81%
AIL	88 190	0	0	0	0	88 190	0,05%
ATB	548 680	0	0	0	0	548 680	0,32%
ATL	9 620 503	0	0	0	0	9 620 503	5,53%
ATTIJARI BANK	231 454	0	0	0	0	231 454	0,13%
ATTIJARI LEASING	204 523	0	0	0	0	204 523	0,12%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	0	0	1 823 646	0	0	1 823 646	1,05%
BH	4 498 501	0	0	0	0	4 498 501	2,58%
BNA	205 208	0	0	0	0	205 208	0,12%
BTE	1 457 098	0	0	8 312 509	0	9 769 607	5,61%
BTK	512 931	0	0	9 928 824	0	10 441 755	6,00%
CIL	1 308 942	0	0	0	0	1 308 942	0,75%
ENDA	0	0	0	0	4 275 831	4 275 831	2,46%
FCP HELION SEPTIM	0	0	1 027 796	0	0	1 027 796	0,59%
FCP HELION MONEO	0	0	383 612	0	0	383 612	0,22%
HL	11 334 005	0	0	0	0	11 334 005	6,51%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	0	0	687 387	0	0	687 387	0,39%
ML	0	0	0	4 917 368	0	4 917 368	2,83%
SANADETT SICAV	0	0	133 656	0	0	133 656	0,08%
STB	1 734 195	0	0	0	0	1 734 195	1,00%
TL	9 450 632	0	0	0	0	9 450 632	5,43%
UIB	1 840 525	0	0	0	0	1 840 525	1,06%
EMP NAT	35 212 283	0	0	0	0	35 212 283	20,23%

TSB	0	0	0	2 940 751	0	2 940 751	1,69%
Total	96 262 254	31 041 214	4 056 097	26 099 452	4 275 831	161 734 848	92,93%

(1) Dont un emprunt obligataire d'une valeur de 123 820 DT émis par MEUBLATEX et garanti par l'AMEN BANK.

NOTE 6 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste au 31/12/2021 égale à : **28.226 DT**, contre : **45.526 DT** au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	24 157	35 239
Retenues à la source / B.T.A	4 068	10 287
Total	28 226	45 526

NOTE 7 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à : **183.060 DT**, contre : **134.905 DT** au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération du dépositaire	5 000	5 000
Rémunération du distributeur	178 060	129 905
Total	183 060	134 905

NOTE 8 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à : **76.965 DT**, contre **87.124 DT** au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	6 110	9 844
Redevances du CMF	14 894	11 305
Rémunération du PDG	2 124	871
Rémunération du personnel	7 489	6 495
Loyer	4 755	3 255

Etat, taxes et versements assimilés	992	951
Publications et frais divers	7 799	4 391
Jetons de présence à payer	18 812	18 812
Dividendes à payer	6 587	3 985
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	-3 033	-2 973
Autres créditeurs (publicité)	10 438	6 262
Intérêts perçus d'avance	0	23 926
Total	76 965	87 124

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2021, se détaillent ainsi :

	AU 31/12/2021
<u>Capital en début de période</u>	
Montant	126 425 374
Nombre de titres	1 259 614
Nombre d'actionnaires	585
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	298 363 075
Nombre de titres émis	2 972 681
Nombre d'actionnaires nouveaux	161
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	-261 945 123
Nombre de titres rachetés	-2 609 838
Nombre d'actionnaires sortants	-85
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	148 140
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	341 760
Régularisation des sommes non distribuables	37 366
<u>Capital en fin de période</u>	
Montant	163 370 592
Nombre de titres	1 622 457
Nombre d'actionnaires	661

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021 à 7.083.928 DT contre 3.182.985 DT pour la même période de l'exercice 2020 et se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/01 au 31/12/2021</u>	<u>Période du 01/01 au 31/12/2020</u>
<u>Revenus des obligations</u>		
- Intérêts	5 353 849	2 325 498
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>		
- Intérêts des BTA	1 472 391	705 481
<u>Revenus des titres OPCVM</u>		
- Dividendes	257 688	152 006
TOTAL	<u>7 083 928</u>	<u>3 182 985</u>

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021 à 3.925.206 DT contre 3.821.154 DT pour la même période de l'exercice 2020 et se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/01 au 31/12/2021</u>	<u>Période du 01/01 au 31/12/2020</u>
Intérêts des billets de trésorerie	356 775	435 122
Intérêts des comptes à terme	328 741	312 336
Intérêts des certificats de dépôt	1 763 140	1 785 048
Intérêts des dépôts à vue	177 300	111 103
Revenus des opérations de prises en pension	1 299 250	1 177 545
TOTAL	<u>3 925 206</u>	<u>3 821 154</u>

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021 à **675.380 DT** contre **404.745 DT** pour la même période de l'exercice 2020 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2021	Période du 01/01 au 31/12/2020
Rémunération du dépositaire	5 000	5 000
Rémunération du distributeur	670 380	399 745
TOTAL	675 380	404 745

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021 à **289.618 DT** contre **211.436 DT** pour la même période de l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2021	Période du 01/01 au 31/12/2020
Honoraires du commissaire aux comptes	16 000	16 044
Redevances du CMF	167 591	99 934
Rémunération du PDG	12 353	12 387
Rémunération du personnel	15 471	15 513
Etat, taxes et versements assimilés	22 634	11 315
Loyer	1 500	1 504
Contribution sociale de solidarité	220	200
Publications et frais divers	6 800	7 319
Jetons de présence	18 750	18 801
Maintenance logiciel BFI	7 081	7 100
Divers publicité (compagne)	21 176	85
Autres services extérieurs	42	0
Autres	0	21 234
TOTAL	289 618	211 436

NOTE 14 : AUTRES INFORMATIONS**14.1 Données par actions**

Données par action	2021	2020	2019	2018	2017
Revenus des placements	6,785	5,561	7,254	6,654	5,093
Charges de gestion des placements	-0,416	-0,321	-0,427	-0,456	-0,387
Revenus nets des placements	6,369	5,239	6,826	6,199	4,706
			0	0	0
Autres charges	-0,179	-0,168	-0,255	-0,272	-0,502
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat d'exploitation (1)	6,191	5,071	6,571	5,927	4,204
Régularisation du résultat d'exploitation	0,221	1,812	-0,014	-0,421	0,366
Sommes distribuables de l'exercice	6,412	6,883	6,557	5,505	4,569
Variation des plus (ou moins) values Potentielles	0,091	0,082	0,127	0,134	0,050
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,211	0,162	-0,017	-0,005	0,071
Frais de négociation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,302	0,244	0,111	0,129	0,122
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	6,493	5,315	6,682	6,056	4,325
Résultat non distribuable de l'exercice	0,302	0,244	0,111	0,129	0,122
Régularisation du résultat non distribuable	0,023	0,009	0,009	0,000	0,009
Sommes non distribuables de l'exercice	0,325	0,253	0,120	0,129	0,131
Distribution de dividende	6,883	6,557	5,505	4,570	4,590
Valeur liquidative	107,106	107,252	106,673	105,501	104,436

14.2 Ratios de gestion de placements

Ratios de gestion des placements	2021	2020	2019	2018	2017
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,44%	0,39%	0,41%	0,41%	0,40%
Autres charges / actif net moyen	0,19%	0,20%	0,25%	0,24%	0,52%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,49%	6,14%	6,31%	5,32%	4,34%
Actif net moyen	154 676 606	104 106 145	71 340 146	73 465 020	71 739 189

NOTE 15 : RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

15.1 Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres sa rémunération est fixée à 5,000 dinars TTC par an.

15.2 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats", celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle-même.

NOTE 16. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Le détail des opérations conclues avec les parties liées, au cours de la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2021, est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	BTE	
	Charges de l'exercice	Passif
Commission du distributeur	670 380	178 060
Commission du dépositaire	5 000	5 000
Loyer	1500	4 755

NOTE 18. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 28 Mars 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

I- Rapport d'audit sur les états financiers

1- Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société TES, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Observations

- La note 3.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société TUNISO EMIRATIE SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

4- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société

dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 08 Mars 2022

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

En application des dispositions des articles **200 (nouveau) et suivants** et de l'article **475** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement autorisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Le président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle visée par les textes sus-indiqués.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La distribution des titres de la « TES » est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la « Banque de Tunisie et des Emirats », celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La commission de distribution encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à 670.380 DT.
- La Banque de Tunisie et des Emirats « BTE », administrateur, assure les fonctions de dépositaire pour la société TES. En contrepartie de ses services, la « BTE » reçoit, en sa qualité de dépositaire, une rémunération annuelle fixe de 5.000 DT TTC.
- La banque de Tunisie et des Emirats « BTE » loue à la « TES » un bureau dans son immeuble sis au 5 bis, Rue Mohamed Badra, 1002 Tunis, afin d'y exercer ses activités commerciales. En contrepartie de ce service, la « BTE » reçoit une rémunération annuelle fixe de 1.500 DT TTC.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération du Président Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration du 24 Avril 2018. Cette rémunération est composée d'une indemnité servie sur la base de 17,5 mois par an, à raison de 600 DT net par mois.

Selon décision de l'AGO du 6 Avril 2020, et en sa qualité d'administrateur, le Président Directeur Général perçoit des jetons de présence de 2.500 DT net.

C.2- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, se détaillent comme suit :

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles **200 et suivants** et de l'article **475** du code des sociétés commerciales.

Nature de la rémunération	Président Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif
Indemnité	12 353	2 124
Jetons de présence	3 125	3 125
Total	15 478	5 249

Tunis, le 08 Mars 2022

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI